

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 18 (1956)
Heft: 12

Rubrik: La critique est-elle premise, et la désire-t-on?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La critique est-elle permise, et la désire-t-on ?

Avant que ne débute la période durant laquelle se tiennent la plupart des assemblées générales des organisations agricoles, nous voudrions publier dans ce périodique l'essentiel d'un article paru il y a environ deux mois dans «Le Paysan Thurgovien», et qui est dû à la plume de M. Dickenmann, secrétaire agricole, afin que davantage de lecteurs puissent en prendre connaissance. M. Dickenmann écrivait:

«Lorsqu'on fait partie des organes directeurs d'une organisation agricole — de la Société cantonale thurgovienne d'agriculture, par exemple, comme c'est le cas de l'auteur de ces lignes —, on en vient toujours à se poser la question de savoir si l'on défend en somme les intérêts des paysans d'une manière correspondant à leurs désirs et à leurs intérêts réels. Cela ne veut cependant pas dire qu'il faille constamment se ranger aux avis de la majorité. A cet égard, il est très important pour les dirigeants d'une association agricole de pouvoir connaître régulièrement l'opinion des simples paysans afin de considérer un problème sous des aspects aussi divers que possible et d'être ainsi en mesure de juger valablement. Il est malheureusement probable que beaucoup d'entre eux donnent libre cours à leurs critiques autour d'une table d'auberge, ou ailleurs, plutôt que d'adresser celles-ci à qui de droit, c'est-à-dire aux dirigeants de leurs organisations professionnelles, où elles auraient le plus de chances d'être efficaces. Sur la proposition du soussigné, il y a déjà longtemps que la Société cantonale thurgovienne d'agriculture a décidé de publier dans «Le Paysan Thurgovien» le compte rendu des séances de ses organes directeurs. Nous sommes convaincu, pour notre part, que les lecteurs n'approuvent pas toujours toutes les décisions prises. Cependant — nous le constatons une fois de plus —, il est bien rare que l'on nous exprime directement des critiques. Et pourtant une participation aussi large que possible des paysans aux divers problèmes qui se posent est hautement désirable. Il ne faudrait évidemment pas que l'on se fasse un jeu de trouver systématiquement à redire à tout. On ne doit pas perdre de vue que les critiques n'ont en fait pas pour but d'attaquer les dirigeants, mais bien de rechercher avec eux la solution des problèmes.»

Dans cet ordre d'idées, on nous permettra d'ajouter que même des organisations de faîte ou des instances devraient accepter occasionnellement certaines critiques, voire en être reconnaissantes. Il n'est par exemple pas normal que l'on s'en prenne sur un ton hautain aux «journaleux» — à propos d'un voyage d'études très discuté — et que l'on se serve un mois plus tard de leurs expressions mêmes pour lancer un appel à la charité. D'un autre côté, le fait que l'on fasse connaître au soussigné, par des voies détournées, «qu'on arrivera bien à le faire taire» — parce qu'il s'est permis quelques observations à l'égard de «certains milieux» dans les numéros 8 et 9/56 —, produit également un effet comique. Il serait peut-être indiqué de prêter au contraire plus qu'une oreille distraite à des critiques occasionnelles afin de ne pas devoir revenir trop brusquement de ses illusions plus tard. De toutes façons, il serait grand temps que l'on comprenne enfin que l'époque est révolue où tout le monde était du même avis entre Berne et Zurich sur le plan agricole.

Citons encore ce courageux anonyme qui m'a envoyé une illustration parue dans le «Stop» 9/56 en l'accompagnant de cette remarque: «Il ne manquerait plus que ça qu'on accorde de l'essence à prix réduit aux paysans!». En ce qui me concerne, je signe toujours mes articles avec mon nom en toutes lettres. Pourquoi d'aucuns n'osent-ils pas faire de même?

En terminant, nous demandons aux membres de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, lors des prochaines assemblées régionales et générales, de dire franchement ce qu'ils ont sur le cœur. Tout sociétaire peut aussi nous écrire directement, sans crainte, au cas où il ne serait pas d'accord avec telle ou telle chose. Nous sommes reconnaissants des critiques et des suggestions exprimées par nos membres et serions les premiers à regretter que l'on se borne éventuellement à une acceptation passive.

R. Piller